Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1085

Artikel: Métro-Ouest lausannois : satisfaction
Autor: Imhof, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021910

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PROTECTION DES EAUX

Une procédure exemplaire et problématique

Il vaut la peine de revenir sur la double votation relative à la protection des eaux, à plus d'un titre exemplaire et qui illustre les faiblesses du processus de décision en Suisse.

(*jd*) Un ingénieur, cadre supérieur d'une entreprise de services industriels, me disait sa colère de voir le Conseil fédéral et le Parlement se donner la peine de réviser la loi sur la protection des eaux en guise de contre-projet indirect à l'initiative «Pour la sauvegarde de nos eaux». «Toujours cette manie du compromis !», vitupérait-il, ignorant que si des organisations de protection de l'environnement et de pêcheurs avaient cru bon de déposer cette initiative en 1984, c'est qu'elles ne voyaient toujours pas se concrétiser le mandat constitutionnel de garantir aux cours d'eau un débit minimum adopté neuf ans plus tôt. Opacité de la procédure qui permet en fin de compte de faire passer les victimes pour des coupables: les promoteurs de l'initiative deviennent des gêneurs et des extrémistes alors que gouvernement et Parlement, qui ont traîné les pieds, sont trop bons d'entrer en matière.

Un projet de consensus

Le projet de loi, et c'est la raison de la durée de sa gestation, est œuvre de compromis. Au vote final au Conseil national trois députés seulement s'opposent au texte. Le référendum est lancé par une organisation inconnue du public et qui regroupe les exploitants de petites centrales hydro-électriques, les véritables perdants de cette législation. Sitôt le référendum déposé, on voit le camp des partisans de la loi s'effriter. Les radicaux quittent le bateau, mais aussi l'USAM (Union suisse des arts et métiers) et l'Union suisse des centrales d'électricité qui avaient donné leur aval au projet. Dans la foulée du rejet de l'initiative populaire, on écarte également la loi révisée: un double non c'est plus facile. Nonante-deux parlementaires, pour la plupart en fonction au moment de l'adoption de la loi, patronent un comité prudemment intitulé «Non à l'initiative irresponsable pour la protection des eaux», mais qui néanmoins mène aussi campagne contre la loi. A quoi sert une procédure de consultation quand des organisations tournent leur veste à la première occasion ? Quelle est la crédibilité de députés qui renient leur vote au moment d'une votation populaire ?

Passons sur la campagne précédant la votation et sur l'utilisation abusive des chiffres concernant les pertes de production par les électriciens, généralisant en toute connaissance de (bonne) cause des données tirées d'études ponctuelles; sur les affiches montrant des rivières cascadantes et appelant à économiser les eaux, c'est-à-dire à voter deux fois «non».

Le résultat du vote a surpris plus d'un observateur: net rejet de l'initiative, nette acceptation de la loi. C'est donc que le citoyen est capable de distinguer deux propositions relativement proches et d'éviter l'écueil de l'amalgame. Cinglant démenti à tous ceux qui voyaient déjà la dernière heure de la démocratie directe, asphyxiée par le trop grand nombre de questions et par la complexité des matières en jeu ! Cinglant désaveu aussi pour les gouvernements tessinois et grison, lâchés par leurs électeurs et qui doivent maintenant se poser la question de l'intérêt de leur canton: accroître encore la production de kilowattheures en inondant les dernières vallées intactes et en asséchant les cours d'eau ou faire payer aux producteurs des droits d'eau plus élevés ?

Catastrophisme des électriciens

Les réactions des électriciens à l'issue de la votation n'ont hélas guère surpris. Ces derniers, prisonniers de leur perception étroite du problème énergétique, jouent la carte du catastrophisme: il faudra importer plus de courant d'origine nucléaire. Déjà ils remettent en question la «paix énergétique» qui a vu les partis et les principaux intéressés adhérer aux objectifs d'Energie 2000, sous l'impulsion d'Adolf Ogi. Comme si les pertes de production induites par les nouvelles exigences de débits minimaux ne pouvaient pas être compensées par une amélioration des installations hydrauliques existantes et comme si les mesures d'économies prévues par Energie 2000 représentaient un plafond maximum. ■

MÉTRO-OUEST LAUSANNOIS

Satisfaction

(*pi*) Le Métro-Ouest lausannois est à la fête: inauguré il y a un an, il a transporté 900 000 voyageurs de plus que prévu dans le pronostic élaboré en 1984. Ne gâchons pas la fête sur ce point, mais tout dépend évidemment à quelle prévision on se rapporte: dans le document *Avant-projet de tramway dans le sud-ouest lausannois* publié en avril 1985, il est prévu un trafic de référence annuel de 7,5 millions de voyageurs, soit 100 000 de plus que le nombre effectivement enregistré. Un autre scénario (trafic minimal) prévoit, lui, effectivement 6,5 millions de voyageurs. Le document précisait encore: *«L'ordre de grandeur du pronostic minimal semble donc raisonnable pour la période suivant immédiatement la mise en service de la ligne. Toutefois (...) on peut légitimement escompter à terme un volume de trafic collectif dépassant la valeur de référence de 7,5 millions de voyageurs par année.»* Le même document prévoyait, avec le nombre de voyageurs enregistrés, un léger bénéfice du compte d'exploitation qui ne sera probablement pas réalisé. Mais on peut estimer que la couverture des coûts sera supérieure à la moyenne du réseau de transports publics lausannois.

En soi une forte fréquentation, même supérieure aux prévisions, n'est pas forcément réjouissante: si parallèlement le trafic routier n'a pas diminué dans l'ouest lausannois, la mise en service du métro aura provoqué une augmentation de la mobilité, sans diminution des nuisances. On a un peu trop tendance à oublier que le but des transports publics ne devrait pas être de transporter un maximum de personnes, mais d'offrir une bonne desserte de base à chacun tout en permettant un report de trafic. Mais pour y parvenir, il ne suffit pas de mettre en service de nouvelles lignes, il faut aussi persuader les automobilistes d'abandonner leur voiture ou, à défaut, les dissuader de rouler parallèlement à une ligne de métro performante. ■